

Nom :

Prénom :

Merci de parapher toutes les pages

ELYCOOP FORMATION COOPEREF

**CONVENTION DE COOPERATION ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES
ENTREPRENEUR.E.S DE L'ORGANISME DE FORMATION ELYCOOP**

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
OBJET.....	3
TERMINOLOGIE.....	3
FONDEMENTS.....	4
INTENTIONS.....	4
MODALITÉS D'UNE DÉMARCHE QUALITÉ.....	4
VALEURS.....	5
LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES.....	6
Engagements d'Elycoop structure.....	6
Engagements de l'entrepreneur.e formateur.trice (en cape ou cesa).....	7
Explications à retenir.....	8
Effets et modifications.....	8

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

PREAMBULE

Depuis sa création en 2000, Elycoop s'est doté d'un numéro d'Organisme de Formation mutualisé entre tous les entrepreneur.e.s formateur.trice.s pour l'exercice de ce métier.

Cette mutualisation « juridique » de l'Organisme de Formation (O.F.) Elycoop s'accompagne d'une dynamique de coopération forte dans ce groupe métier depuis de nombreuses années.

Cette coopération se traduit par des échanges de pratiques « métier », de boîtes à outils administratifs, de productions de données consolidées pour répondre aux normes légales (le bilan pédagogique) et depuis 2017 par des process qualité communs déclarés dans [le datadock d'Elycoop Formation](#).



En effet, le marché de la Formation Professionnelle fonctionne sur une logique de financement public. Ce secteur d'activité porte donc d'importants enjeux financiers pour l'administration publique et génère un cadre réglementaire en forte évolution, exigeant de plus en plus de garanties « qualité » dans la mise en œuvre des actions de formation. L'obligation du datadock constitue l'une des étapes dans l'accroissement de la qualité pour l'exercice du métier de formateur.trice.

La déclaration des process Elycoop dans le datadock s'est réalisée par une participation des entrepreneur.e.s et de la direction pour la formalisation des process. Par ailleurs, ce projet a généré une adaptation de notre organisation : mise en place d'un accompagnement pour répondre aux process datadock (l'ABC de la Formation), pour contrôler et valider une facture avec les pièces adaptées (convention, programme,...), pour animer le groupe des entrepreneur.e.s formateur.trice.s avec des plénières obligatoires, pour intégrer de nouveaux entrepreneur.e.s dans Elycoop (pour l'exercice du métier, Elycoop exige soit de justifier d'une formation de formateur.trice.s soit de 600h d'animation de formations).

La déclaration des process d'Elycoop dans le datadock avait mis en exergue la particularité de l'entrepreneuriat en Coopérative d'Activité et d'Entrepreneur .e.s impliquant l'exercice en autonomie d'un métier qui se combine avec l'exercice d'une responsabilité collective (les normes et l'image de l'OF Elycoop). C'est en effet l'Organisme de Formation Elycoop qui rend des comptes sur la base de pratiques autonomes.

Pour encadrer cette particularité, les entrepreneur.e.s formateur.trice.s et la direction avaient mis en place une convention d'engagements réciproques pour le respect de nos déclarations dans le datadock. Cette démarche avait donné lieu à la mise en place d'une appellation commune « **Elycoop Formation** » pour fixer le périmètre de l'Organisme de Formation (OF) des entrepreneur.e.s pouvant facturer de la Formation Professionnelle Continue (FPC) puisque signataires des engagements réciproques d'Elycoop Formation.

La réforme de la Formation Professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018) finalise la démarche qualité de ce secteur. La réforme fait évoluer l'exigence qualité de l'Organisme de Formation, d'une dynamique de déclaration (le datadock), à une dynamique d'animation de la qualité et son amélioration continue (la certification qualité Qualiopi).

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠

OBJET

Cette convention permet de clarifier et d'acter un engagement réciproque entre un.e entrepreneur.e développant une activité de formation professionnelle, de bilan de compétences, de Validation des Acquis par l'Expérience et la coopérative pour porter le projet coopératif de la certification qualité de notre Organisme de Formation, conformément aux exigences de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette convention de coopération prolonge le contenu des engagements réciproques d'Elycoop Formation bâti en 2017 en adaptant son contenu aux exigences et à la philosophie de la réforme de la **Formation Professionnelle**.

Cette convention a pour objectif de fixer le périmètre Qualiopi Elycoop Formation avec:

- Les catégories d'actions soit la formation professionnelle, les Bilans de compétences et la VAE (Validation de Acquis de l'Expériences), (l'apprentissage en direct étant hors périmètre du projet qualiopi)
- Les entrepreneur.e.s référencé.e.s « Qualiopi Elycoop Formation » catégorie 1 et 2. Ces derniers peuvent utiliser les termes « Formation Professionnelle », « Bilan de compétences », « VAE » dans leur offre commerciale et pour les actions de Formation Professionnelle peuvent les facturer en direct ou en sous-traitance.

Ce périmètre est celui qui sera audité par l'organisme certificateur de l'Organisme de Formation Elycoop.

TERMINOLOGIE

Le terme « Elycoop Formation » désigne l'Organisme de Formation de la coopérative avec son numéro d'identification et comprend donc tous les entrepreneur.e.s formateur.trice.s signataires de cette convention. Ces derniers peuvent facturer des actions de formation via notre OF certifié Qualiopi

Le terme « Groupe des formateurs » désigne l'ensemble des entrepreneur.e.s s'intéressant aux métiers de la formation. Il n'y a pas d'obligation de signer cette convention pour faire partie du groupe des formateurs.

Le terme « Entrepreneur.e Formateur.e » comprend les entrepreneur.e.s développant une activité de formation professionnelle, de bilan de compétences, de VAE.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

FONDEMENTS

Pour Elycoop, engager et faire vivre une démarche qualité pour l'Organisme de Formation Elycoop Formation, c'est une opportunité pour 4 raisons :

- Pour **renforcer l'ADN d'Elycoop et sa culture formation.**
- Pour **développer un axe politique et stratégique en lien avec notre ADN** : renforcer la solidarité pour les formateur.trice.s d'Elycoop et ceux.celles qui souhaitent nous rejoindre, actionner un levier de développement et d'image pour Elycoop dans son ensemble.
- Pour **amplifier la coopération entre formateurs.trice.s** : la réforme de la Formation Professionnelle ouvre le champ des possibles pour des coopérations entre formateur.trice.s d'Elycoop ou en dehors (nouvelle définition du parcours de formation).
- Pour **progresser ensemble dans l'exercice du métier de formateur.trice.**

INTENTIONS

Cette convention est un outil de Qualiopi Elycoop Formation, son contenu est évolutif au fur et à mesure des avancées, des questions résolues dans ce projet coopératif des activités de la formation professionnelle, du bilan de compétences et de la VAE. Les ajouts, amendements seront validés en codécision entre la direction et la plénière des activités de la formation et ses sous-groupes éventuelles (pour le bilan de compétences et la VAE). Cette convention catalyse un regard croisé de toutes les parties prenantes de la coopérative (les entrepreneur.e.s formateur.trice.s, les associé.es, la direction,...). Elle facilite la démarche projet et permet de co-construire un OF certifié dans la durée.

MODALITÉS D'UNE DÉMARCHE QUALITÉ

S'engager dans une démarche qualité, c'est écrire nos process communs pour mener des actions de formation et le métier de formateur.trice, les appliquer au quotidien et être contrôlé en vue du maintien de la certification (audit des process et des éléments de preuve). Cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, les écarts constatés feront l'objet d'un plan d'amélioration.

Le datadock était une première étape, il s'agit de s'adapter à ce nouveau référentiel Qualiopi, avec notamment des critères qualité supplémentaires : les critères 5 et 6. Ce projet a un impact sur la pratique entrepreneuriale (contrôle qualité à réaliser) et sur le modèle économique (temps nécessaire à la démarche) de chacun.e.

Un logiciel métier a été choisi par une commission composée de membres de l'équipe support et de formateur.trice.s. L'objectif est de faciliter la démarche en permettant des automatisations et des stockages de documents.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

VALEURS

Cette convention de coopération s'appuie sur des valeurs d'engagement, de responsabilités individuelles et collectives, de solidarité, d'équité et de dialogue dans l'intérêt collectif.

S'engager dans une démarche qualité implique **une responsabilité individuelle et collective** : c'est chaque formateur.trice qui appliquera les process qualité pour son activité. La bonne ou mauvaise application aura un impact direct sur le bien commun « OF certifié Qualiopi » partagé entre tous les entrepreneur.e.s formateur.trice.s.

La signature de cette convention constitue un engagement de toutes les parties prenantes dans un contexte d'incertitudes qui seront levées au fur et à mesure des avancées. Elle permet d'inscrire chaque formateur.trice dans une logique d'engagement entrepreneurial et de coopération pour ce projet.

Pour mener une coopération équitable, Elycoop engage des moyens et en parallèle chaque entrepreneur.e formateur.trice s'engage à mobiliser du temps et des compétences pour ce projet.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📄

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements d'Elycoop structure :

L'Organisme de Formation d'Elycoop s'engage à :

- ✓ Accompagner la mise en place de la démarche qualité.
- ✓ Définir les processus internes sur les 7 critères et 32 indicateurs.
- ✓ Respecter la réglementation sur les 7 critères et 32 indicateurs tout en les adaptant au mieux aux particularités des activités de chacun.e.
- ✓ Mettre en place tous les contrôles nécessaires pour garantir l'application des processus.
- ✓ Former les formateurs.trice.s sur les processus internes sur les 7 critères et 29 indicateurs.
- ✓ Mettre à disposition des formateur.trices tous les documents / supports sur les processus internes sur les 7 critères et 32 indicateurs.
- ✓ Définir les dates des plénières en novembre de l'année précédente et à les co-animer.
- ✓ Prévenir le plus rapidement possible les formateurs.trice.s de toutes les modifications sur les processus, outils...
- ✓ Financer les coûts de ce projet coopératif et stratégique de la manière suivante :
 - Phase étude / mise en place 2019 – 2020 : prise en charge par le budget structure d'Elycoop en dépenses de développement (Exemples : temps investi, formations Centre Info suivies, accompagnement Qualiform,...)
 - Phase de fonctionnement courant 1^{ère} année (en 2021) : prise en charge en dépenses de développement dans le budget structure sans modification de la contribution coopérative (sous réserve du vote des associé.e.s)
 - Après 2021 : à discuter dans le cadre des échanges sur la mutualisation et son financement avec des informations réelles et concrètes du coût du fonctionnement de la démarche qualité et des retours sur développement généré.

Pour rappel, nos dépenses de développement sont financées par la quote part de l'intéressement des entrepreneur.e.s salarié.e.s, mutualisée dans la coopérative. Nous invitons les entrepreneur.e.s salarié.e.s formateurs.trice.s à utiliser cette voie de mutualisation pour participer au financement de ce projet Qualiopi.

Elycoop travaille à la mise en place de projets de formation avec le réseau d'Elycoop Structure sur des thématiques d'entrepreneuriat. Cela amènera des actions de formations pour certains entrepreneurs et contribuera au financement du projet Qualiopi.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Engagements de l'entrepreneur.e formateur.trice (en cape ou cesa)

Nom / prénom :

Je reconnais avoir lu et m'engage à :

- ✓ Appliquer le [Référentiel National Qualité de l'article L.6316-3 du Code du travail Qualiopi](#)
- ✓ Appliquer tous les processus internes qui concernent ma catégorie d'action (OF et/ou Bilan de compétences et/ou VAE) et ce, dès qu'ils sont mis en place et annoncés.
- ✓ Me former à tous les processus internes sur [les 7 critères et 29 indicateurs](#) (formations, réunions collectives, ateliers,...) qui me concerne.
- ✓ Participer aux temps de formation et d'informations proposés par Elycoop Formation et le groupe des formateurs : exemple plénière des formateurs, synergie des formateurs
- ✓ M'informer régulièrement via les outils existants. Exemples : wiki, mattermost, newsletter,.....
- ✓ Si je suis en catégorie 1 : utiliser le logiciel métier DENDREO pour saisir **l'action de formation en direct et en sous traitance**, déposer les preuves mentionnées dans les procédures et dans le tableau « réaliser une action de formation en direct et effectuer la facturation.
- ☐ Si je suis en catégorie 2 : utiliser le logiciel Louty pour saisir **l'action de formation en sous-traitance**, déposer les preuves mentionnées dans les procédures (à savoir la convention, le programme et les feuilles d'émargement) et faire la facturation.
- ☐ Ne pas utiliser la marque et le logo Qualiopi, à titre individuel :
 - dans une publicité (publication ou tout support média) pour mon action de formation, un bilan de compétences et de la VAE
 - sur l'attestation de formation ou tout support dédié pour mon action de formation, un bilan de compétences et de la VAE.

Et plus largement, je m'engage à respecter les consignes données par Elycoop Formation et répondre dans les délais aux « contrôles qualité » réalisés par Elycoop pour s'assurer du respect des process.

De plus : je m'engage à

- ✓ participer à la mise en place de cette démarche d'amélioration continue, de certification de l'Organisme de Formation et au maintien de cette certification. Cela peut passer par :
 - l'animation de réunions du groupe des formateur.trice.s : plénières par exemple ;
 - la rédaction de comptes rendus des réunions du groupe des formateur.trice.s : plénières par exemple ;
 - la rédaction de documents de fond pour le wiki ;
 - se proposer pour être le-la bêta testeur.
 - autres...

Par ailleurs, j'accepte la modification à venir de mon contrat (CAPE ou CESA) ajoutant une clause spécifiant ma responsabilité individuelle pour le respect des processus liés à la certification.

Si je ne respecte pas les processus j'ai conscience que je ne pourrai pas facturer de la formation professionnelle.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Explications à retenir :

Si je m'engage, je pourrai :

- Faire bénéficier mes clients de possibles prises en charge par des financements publics (OPCO, Pôle Emploi, Régions, CIPR, Etat, CDC, Agefiph).
- En catégorie 1, présenter mes formations sur le catalogue public de l'organisme de formation (site Elycoop- formation et le catalogue public du logiciel Dendreo)
- Placer le logo « OF certifié Qualiopi » sur mes documents de communication (interdiction sur les programmes de formation) (cf fiche WIKI : 6.1- comprendre la marque Qualiopi et utiliser le logo)
- Me présenter comme formateur.trice sur mes outils de communication, vendre des actions de formation, facturer de la Formation Professionnelle (sans TVA).
- En catégorie 1 et 2, être sous-traitant d'un autre formateur dans l'organisme de Formation Elycoop dans le cadre de la Formation Professionnelle.
- Répondre à des marchés publics en lien avec la formation professionnelle.

Effets et modifications :

Cet engagement annule et remplace le dernier coopéref de janvier 2021. Ce document est effectif en à partir du 1 janvier 2025. Cette convention de coopération sera mise à jour régulièrement et par avenant en fonction des avancées de la coopérative et de l'Organisme de Formation.

Le document est également à parapher sur chaque page.

Fait à Le :

Signature de l'entrepreneur.e	Signature d'Elycoop Jimmy MERCANTE, Direction Générale
-------------------------------	---

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !